




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21327-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.565

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : ACQUISITION D'UN LOCAL DE 568 M<sup>2</sup> AU PARC RAMBOT CADASTRE SECTION AZ N°152P - LOT 173

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ACQUISITION D'UN LOCAL DE 568 M<sup>2</sup> AU PARC RAMBOT CADASTRE SECTION AZ N°152P - LOT 173 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous avons été informé récemment par l'Agence Sud gestion Immobilière qu'un local professionnel jouxtant le Parc Rambot était à la vente par la Société NOSTRA.

Ce local d'une surface de 568 m<sup>2</sup> de plain pied avec un grand patio est idéalement situé pour accueillir un logement de gardien pour le Parc Rambot et des services municipaux.

En effet il est déjà aménagé pour recevoir du public car il abritait auparavant les locaux de la trésorerie.

Le propriétaire a mis en vente ce bien ( lot n°173 de l'immeuble cadastré AZ n°152) au prix de 1 350 000 euros.

Les Domaines ont estimé ce local professionnel à 1 250 000 euros, dont ci-joint copie.

Un accord a été trouvé pour un montant de 1 300 000 euros sans condition suspensive avec une signature d'acte authentique pour fin juillet 2012.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition du lot 173 de l'immeuble cadastré AZ n°152 pour un montant de 1 300 000 euros auprès de la société NOSTRA,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence,
- **DIRE** que la dépense sera imputée au: 90824 – 2115- 951 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.565 - ACQUISITION D'UN LOCAL DE 568 M² AU PARC RAMBOT CADASTRE  
SECTION AZ N°152P - LOT 173**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 37</b>
<b>Présents</b>	<b>: 31</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 37</b>
<b>Pour</b>	<b>: 37</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

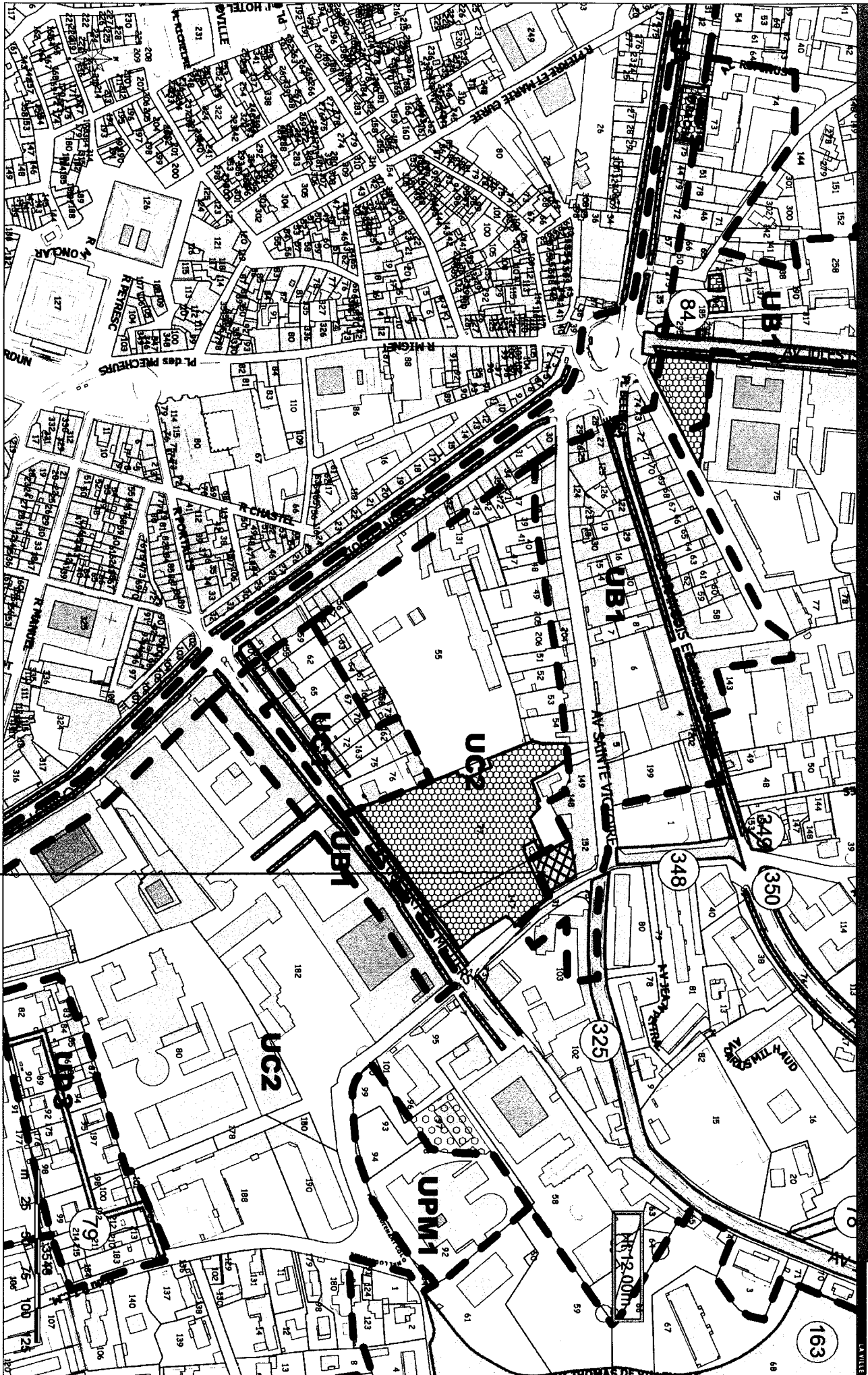
NEANT

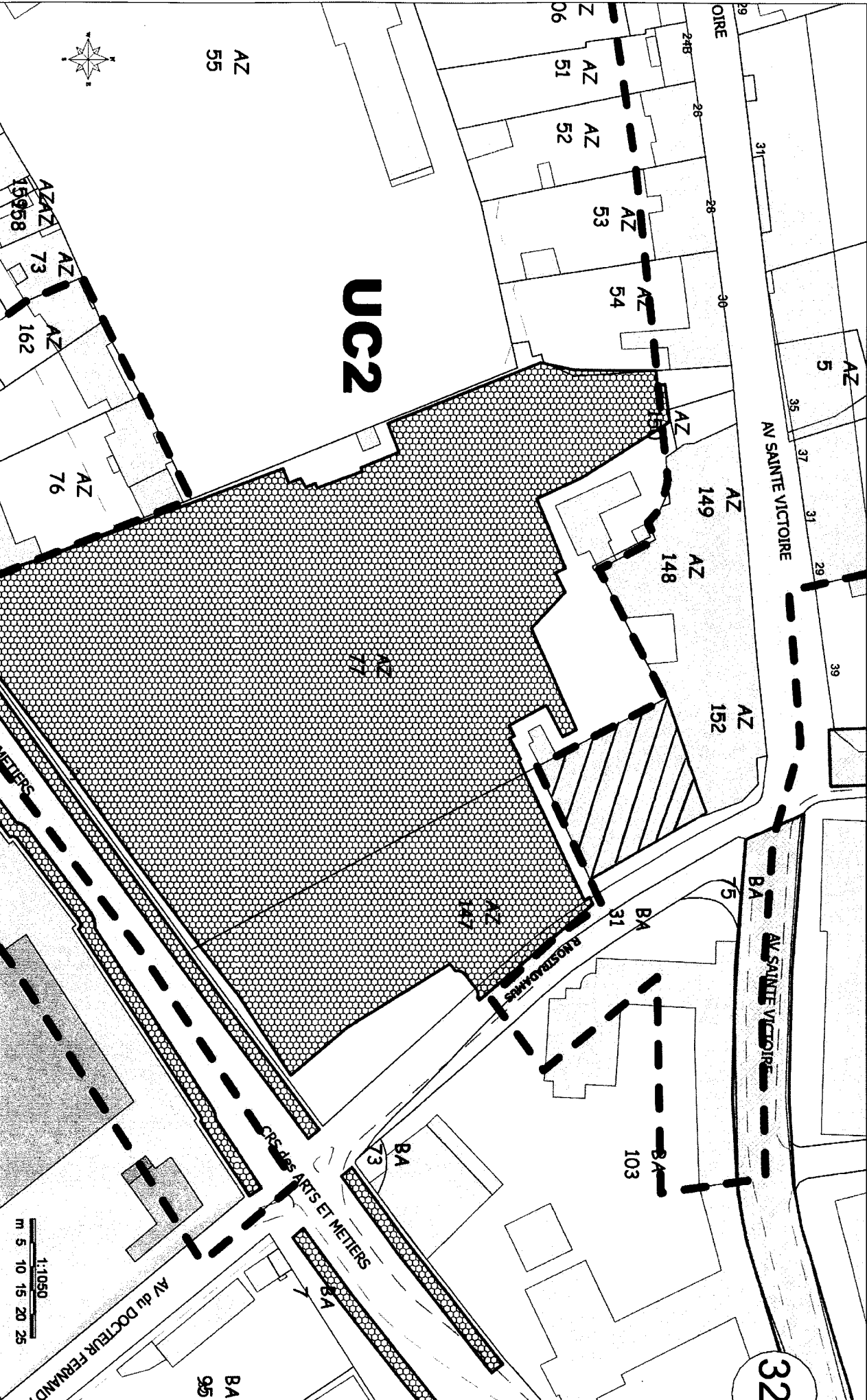
**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
16 rue Borde  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Téléphone : 04 91 17 91 17  
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion Publique  
Division France Domaine  
Service Evaluation  
38 boulevard Baptiste Bonnet  
13285 MARSEILLE CEDEX 08  
**Affaire suivie par** Jean Claude ROBERT  
Téléphone : 04 42 37 54 08  
Télécopie : 04 42 37 54 08  
tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf : avis n° : 2012-001v1158

01090825-04-12

Ville d'Aix  
Direction Foncier et Gestion du Patrimoine Communal  
Hôtel de Ville  
13616 Aix en Provence Cedex 1

- VILLE D'AIX EN PROVENCE - - COURRIER ARRIVÉ -			
CAS		DGST	
D.G.S		DGAS	
DGAS		ST	
GPU		DAST	
DGAS		INFRA	
EJMP	du	DABT	
DGAS		BGE	
SSP		DAST	
DGAS		ELH	
EC - PV		DGAS	
DGAS		FIP - RH	
QV			

Aix le 16/04/2012

**Objet :** Demande d'évaluation d'un bien immobilier  
**V/Référence :** lettre du 21/03/12 n° 484/12( affaire suivie par Mme Muriel MAS)

Monsieur le Directeur,,

Par lettre visée en référence vous avez sollicité l'évaluation des locaux anciennement occupés par la Trésorerie d'Aix Nord situés 34 avenue Ste Victoire à Aix en Provence, cadastrés section AZ n° 152 lot 173 d'une surface utile de 568 m<sup>2</sup>

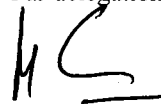
J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale actuelle des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation est de 1 250 000€

(UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS HT)

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Par délégation



Michèle GAUCI-MAROJS  
Administrateur des finances  
publiques adjoint

Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines